



HAL
open science

Licence professionnelle Ludothécaire et médiation du jeu

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Ludothécaire et médiation du jeu. 2011, Université d'Angers. hceres-02039484

HAL Id: hceres-02039484

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039484>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP120002217

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Ludothécaire et médiation du jeu

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2003, cette licence est portée par l'UFR « Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services » (ITBS). Elle est localisée sur le campus de Cholet. Intitulée au départ « Métiers du jeu et du jouet », elle était organisée en deux options. Le conseil de perfectionnement de la composante en lien avec les professionnels a désormais décidé de la scinder en deux spécialités : « Ludothécaire et médiation du jeu » et « Conception et distribution spécialisée jeux et jouets ». Néanmoins, 50 % des enseignements sont communs aux deux spécialités, ce tronc commun d'apports théoriques et pratiques est pertinent au regard des proximités des deux métiers. Cette évolution est proposée afin d'en accroître la lisibilité et permettre une adaptation plus fine de la formation aux métiers. Il est en effet devenu important que les diplômés soient reconnus par un diplôme spécifique au regard de la profession. Le bilan présenté porte sur l'organisation précédente en deux options, et il n'est pas toujours facile d'identifier la part de chacune.

La licence accueille des étudiants en formation initiale et des stagiaires de formation continue, ce qui induit une organisation spécifique des enseignements. Par ailleurs, il faut souligner la particularité d'avoir deux stages obligatoires, l'un précédant Noël, l'autre en fin de cursus ; ce qui est parfaitement cohérent au vu des spécificités du marché du jouet. L'objet de cette « nouvelle » spécialité est de former des ludothécaires, métier bien identifié, que ce soit en milieu associatif ou dans les collectivités locales. Le métier de ludothécaire est un métier à la fois ancien et récent. Ancien puisqu'il est apparu en 1967 en France, récent car le référentiel métier, auquel l'équipe pédagogique de la licence professionnelle participe, est en cours d'élaboration et devrait voir le jour en 2011. A ce jour, aucune autre formation diplômante n'est proposée sur le territoire national, alors que la demande est croissante avec la multiplication des ludothèques, tant dans leur dimension de prêt de jeux que comme structure d'animation autour du jeu. Le ludothécaire assurant en général la responsabilité de la structure, il doit posséder par ailleurs des compétences de management et de gestion.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	33
Taux de réussite	80 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 % - 15 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	55 % - 80 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	52 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	72 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il faut souligner tout d'abord que l'évaluation porte sur le bilan d'une formation unique proposant deux options étroitement mêlées, alors que la demande d'habilitation concerne désormais deux spécialités bien identifiées et conduisant à des métiers différents. Il aurait donc été utile, voire nécessaire, que soient beaucoup mieux identifiés les résultats des deux options dans le bilan, en particulier au niveau des indicateurs. On ne s'étonnera donc pas de retrouver dans les rapports d'évaluation des deux spécialités « jumelles » de fortes similitudes.

Cette licence originale, unique en France, répond à un réel besoin puisque sa création fait suite à une demande des enseignants et des fédérations de la profession (association française des ludothèques, syndicat professionnel des distributeurs de jeux et jouets, fédération française du jouet et de la puériculture, pôle « Enfants »). Elle bénéficie aussi de l'environnement local du Choletais dont une partie des activités industrielles est tournée vers les produits de l'enfant. Les partenaires professionnels sont présents et actifs à tous les niveaux de la formation (de la conception à l'évaluation des étudiants en passant par l'enseignement). Néanmoins, on peut déplorer que ces partenariats n'aient pas encore été formalisés. L'intervention des professionnels dans l'enseignement est forte (la moitié du volume horaire), voire très forte, et un rééquilibrage pourrait être envisagé afin de renforcer la part des universitaires dans l'enseignement.

L'organisation des stages (double stage), le suivi des stagiaires sont efficaces et la gestion de l'alternance pertinente. L'équipe pédagogique ayant pu suppléer l'inefficacité de l'enquête nationale, les informations pertinentes sur l'insertion professionnelle sont désormais disponibles (mesurée en septembre-octobre), attestant de la très bonne adéquation entre la formation et l'emploi. Près des trois-quarts des diplômés sont en emploi, la plupart embauchés en sortie de stage et pour la grande majorité, en CDI.

Les poursuites d'études sont rares et non significatives. Si on regrettera que les deux options ne soient pas ici clairement identifiées puisque les métiers visés sont bien différents, la consultation des emplois occupés semble indiquer une bonne intégration pour les diplômés de l'option « Ludothécaire ». Ce manque de précision est encore plus gênant pour ce qui concerne l'attractivité de la licence. En effet, malgré son caractère unique et son bon bilan, elle souffre d'une attractivité médiocre et ceci bien qu'elle s'adresse à un public large en formation initiale et par le biais de la formation continue (avec éventuellement VAP et/ou VAE).

Le dossier soulignant d'ailleurs que certains échecs, plus nombreux qu'attendu dans ce type de formation, sont liés à un recrutement d'étudiants faibles ou peu motivés, il aurait été apprécié de savoir si le fait concerne les deux options. La question vaut aussi pour les étudiants qui ne valident pas leur licence (étant embauchés à la suite du stage ils ne font pas l'effort de soutenir leur rapport de stage). Ce point devrait interroger le conseil de perfectionnement (pilotage insuffisant et calendrier de soutenance à revoir, même si la soutenance devant la nouvelle promotion est une modalité originale et pertinente). On peut espérer que, devenue désormais une spécialité, cette formation soit désormais plus lisible, bien que d'ores et déjà, son recrutement dépasse l'espace régional.

Il faut aussi souhaiter un pilotage plus resserré, et la question d'un conseil de perfectionnement spécifique commun aux deux spécialités devrait être posée ; le conseil situé au niveau de la composante n'étant probablement pas assez proche du terrain. Le dossier manque parfois de précision. L'auto-évaluation (qui l'a faite ? et comment ?) est précise mais on ignore comment elle a été prise en compte (ou pas) par l'équipe pédagogique.

- Points forts :

- Une formation unique en France, à un métier (ludothécaire) bien identifié et en progression.
- De très solides partenariats professionnels.
- Une bonne insertion des diplômés (autant qu'on puisse en juger).

- Points faibles :

- Une attractivité médiocre.
- Le manque de formalisation des partenariats et l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement.
- Une faible participation des universitaires.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Evaluer spécifiquement l'option « Ludothécaire » étant difficile, c'est le bilan global qui a été évalué. La notation B tient à quelques faiblesses pointées dans ce rapport mais a aussi une fonction d'alerte pour l'avenir. Il est nécessaire de veiller à ce que soit renforcé le pilotage de la formation. La mise en place d'un conseil de perfectionnement local (couvrant les deux spécialités) semblerait opportune. La formalisation des partenariats compléterait le dispositif.

Même si la lisibilité de la formation va être renforcée par son affichage en spécialité, une grande attention doit être portée au développement de son attractivité. La réflexion, déjà ouverte, sur l'alternance (en lien avec les autres formations présentes à Cholet, spécialité « Ludothécaire et médiation du jeu », diplôme d'université ouvert en formation continue), devrait être accélérée. Il faudrait aussi revoir d'urgence la fiche RNCP qui ne correspond plus à la réalité.